

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF701

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 40

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« *II bis.* – Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation des zones géographiques établies pour l'attribution du dispositif prévu aux articles L. 31-10-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation avant le 1^{er} septembre 2018, notamment afin d'apprécier la pertinence des critères retenus pour le classement des communes au regard des besoins des territoires concernés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé la remise d'un rapport d'évaluation des zones géographiques retenues pour l'attribution du prêt à taux zéro (PTZ) avant le 1^{er} septembre 2018. En effet, le zonage retenu fait aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques non seulement concernant la pertinence des critères retenus mais aussi concernant l'hétérogénéité du classement entre-elles des communes.